

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACADEMIE DE DIJON

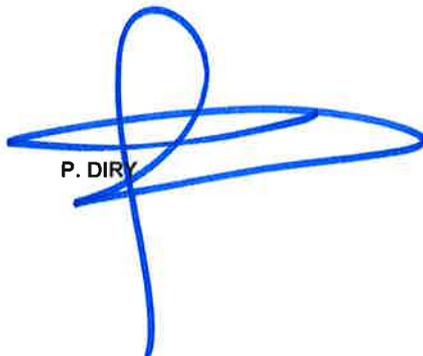
Lycée Julien Wittmer
13 rue de Champagny – 71120 CHAROLLES
Tél : 03 85 88 01 00
Courriel : 0710018j@ac-dijon.fr

Année scolaire : 2024-2025
Numéro de séance : 5
Date de convocation : 31 mars 2025
Présidence de : Philippe DIRY
Date de la séance : 08 avril 2025

Quorum : 16
Nombre des présents : 24
Nombre d'absents excusés : 10

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis /Vote / Extrait/Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
I. GENERALITES					
➤ Désignation secrétaire de séance	Avis		-		
➤ Approbation du PV du CA du 06/02/2025	Vote				
II. AFFAIRES FINANCIERES					
EXERCICE 2024					
➤ Compte financier	Vote	-	-	Reporté au 06 mai 2025	
EXERCICE 2025					
➤ Avis fermeture agence comptable	Vote	3	57		
➤ Conventions	Vote	3	60 et 61		
➤ Financement des voyages scolaires	Vote	4	59		
➤ DMB pour vote	Vote	4	58		
III. VIE SCOLAIRE					

Signatures
Le Président


P. DIRY

Charolles, le 22 avril 2025
La Secrétaire


V. PAQUIER

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 08 avril 2025

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P	A	E	Nom - Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DIRY Philippe	X						
	Provisure Adjointe	PAIRE MATHILDE	X						
	Secrétaire Générale	PAQUIER Valérie	X						
	DDFPT	LIEUTARD Vincent	X						
	CPE	MARTIN Joseph	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	CHARLIER Franck			X	BRAMANT Jacqueline			
		GORDAT Gérald			X				
	Commune siège	BRUN Eric			X	DUCROUX M.-Thérèse			
		BOTTI François	X			DESBROSSES Angéla			
Personnalité qualifiée		BONNOT Henri			X				
Total			6	0	4				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement et d'éducation	PILLOT Stéphanie			X	MIGEVANT Carole			
		BOIS Nathalie	X			LAURENT Nathalie	X		
		VASSAS Caroline	X			PUGLIESE Guillaume			
		BIJU-DUVAL François			X	LARGE Elisabeth	X		
		NOLY Isabelle	X			BOZON Matthieu			
		DERA Stéphanie	X						
		LAUVERNIER Harmonie			X				
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	DEGUIN Séverine	X			SEGUIN Corinne			
		GONCALVES Flavie	X						
		BOURGEOIS Julien	X						
Total			7	0	3		2		
Parents d'élèves	CHAIDRON Valérie	X			COSTET Anne	X			
	LAMOTTE D'INCAMPS Anne-Charlotte			X	LEVEQUE Elodie				
	BALIGAND Catherine	X			DEGEORGE Nelly				
	MACKE Stéphanie	X			LUMINET Agnès				
	LAGOUTTE Marine			X	LAVIGNE Aurélie	X			
Elèves	JACQUET Justine	X			ESCALIER Tilo				
	DURANT Lucy	X			CAPITAINE Lalie				
	DESTRE David		X		ALVES DO REGO Lola	X			
	DURY Jade			X					
	PALLOT Adam	X							
Total			6	1	3		3		

RUBRIQUE I. GENERALITES

Ouverture de la séance à 18h00

1. INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Désignation du secrétaire de séance :

- Approbation du compte-rendu du C.A. du 06/02/2025

Résultat du vote : **Approuvé à l'unanimité**

RUBRIQUE II. AFFAIRES FINANCIERES

1. COMPTE FINANCIER 2024

Le chef d'établissement explique en début de séance qu'en raison de l'indisponibilité à assister au conseil d'administration le compte financier 2024 sera voté à une date ultérieure.

2. AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA FERMETURE DE L'AGENCE COMPTABLE DE CHAROLLES

Le chef d'établissement, M DIRY, explique aux membres du conseil d'administration qu'une réflexion a été impulsée par le rectorat concernant les agences comptables de l'académie dans le but de redéfinir leurs contours . A l'issue de cette réflexion, il a été décidé de supprimer l'agence de comptable de Charolles. Ainsi à compter du 1^{er} septembre 2025, le lycée JW sera rattaché au lycée Hilaire de Chardonnet. Conformément à l'article R421-62 du code de l'éducation.

Résultat du vote : **Contre à l'unanimité**

Acte N° 57

3. CONVENTIONS

- Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention tripartite relative à l'utilisation des installations sportives couvertes et de plein air de la commune de Charolles avec le lycée Julien Wittmer et le CRBFC.
La convention Régie les droits et obligations des parties relatives à l'utilisation du gymnase. Le Tarif/horaire est fixé comme suit : équipement couvert 11.55 €/heure et équipement de plein air = 7.50 €/heure. Cette convention prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2025 elle est conclut pour 3 années scolaire jusqu'au 31 aout 2028.

Résultat du vote : **Adopté à l'unanimité**

Acte N° 60

- Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec mis' apprentissage. Cette convention a pour objet de développer l'apprentissage dans le domaine de la pharmaceutique et la cosmétique en lien avec le BTS bio qualité.

Résultat du vote : **Adopté à l'unanimité**

Acte N° 61

4. FINANCEMENT DES VOYAGES SCOLAIRES

Le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BARCELONE qui se déroulera du 21 septembre au 28 septembre 2025. Le montant de la participation des familles est fixé à 433.00 €. Le nombre d'élèves est de 49 et le nombre d'accompagnateurs de 4.

Les membres du conseil d'administration sont avisés que la date du voyage sera probablement reportée du 28 septembre au 3 octobre, en raison de la fête de Barcelone qui se déroulera le 24 septembre, afin de garantir la sécurité de tous.

Résultat du vote : **Adopté à l'unanimité**

Acte N° 59

5. DECISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE

Les membres du conseil d'administration approuvent la DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE POUR VOTE N° 2 : Acquisition pour le BTS Bio qualité d'une imprimante alimentaire d'un montant de 8190.00 € et d'une armoire de fermentation d'un montant de 8028. €. Ces acquisitions nécessitent une opération en capital car ce sont des matériels dont le montant est supérieur à 800 HT. Cette opération est prise sur le budget de l'IFRIA et rendue possible grâce au nombre d'apprentis.

Montant total du virement entre services : 16 218.00 €

Résultat du vote : **Pour à l'unanimité**

Acte N° 58

RUBRIQUE III. VIE SCOLAIRE

RUBRIQUE IV. QUESTIONS DIVERSES

Les professeurs se posent des questions concernant le choix du photographe et les raisons qui ont conduit à ce changement d'entreprise. En effet, ce n'est pas le photographe initialement sélectionné qui a pris les photos des quatre sites, photos qui serviront à la création de nouvelles plaquettes de communication sur les filières proposées au sein du lycée. Une précision est demandée sur le montant de la prestation

Mme PAIRE, proviseure adjointe, explique que le photographe initialement retenu n'a pas tenu ses engagements à plusieurs reprises et n'a plus donné suite au rendez-vous fixés. Le coût de la prestation est de 2232 euros alors que le devis proposé par me nouveau photographe propose est d'un montant de 1896 euros.

La séance est levée à 19h40.